

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°313

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n°313 prohibant le tir au fusil, carabine ou arme à air comprimé ou tout autre système sur une partie de la municipalité a été adopté le 11 avril 2019 à la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer ainsi que sur le site Web à berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 12^e jour d'avril deux mille dix-neuf.



Martin Turgeon

.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures de l'avant-midi, le douzième jour d'avril 2019. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour d'avril deux mille neuf.

Signé :

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier